

Amiante : douze Sotech entendus devant la Cour d'appel

Douze salariés et anciens de la chaudronnerie Sotech passaient mardi en cour d'appel pour faire entériner leur pré-judice d'anxiété déjà obtenu en première instance aux prud'hommes de Bergerac.

Comme toujours dans ce type de dossier, les douze de la Sotech ont été accompagnés par les forces du collectif de défense des victimes de l'amiante, le Cerader. Ce mardi, ils étaient plus de quatre-vingt à se rendre à Bordeaux pour soutenir leurs camarades.

Le cabinet d'avocats a au cours de l'audience démontré la mise en danger de ces douze et les causes

de leur anxiété « aujourd'hui très perceptible : des contaminés étant tombés malades depuis le dépôt de leurs demandes en 2011 ». « La colère de nos amis était perceptible, et encore plus lorsque, un des avocats de la partie patronale a soulevé le coût financier des demandes et de ce que pourrait constituer comme coût global l'ouverture de cette boîte de Pandore que le MEDEF dénonçait déjà en 2010 lorsque les dix-sept d'Alstrom ont gagné ce préjudice », souligne René Vincent du Cerader, « doit-on lier un préjudice handicapant la vie au coût de sa réparation ? ».



Le rendu est annoncé pour le 20 mai prochain.